

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part très importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret d'apprentissage permet aux élèves de suivre leur formation. C'est un outil numérique obligatoire pour les filières B AAC (*) et CS (*) lors des cours pratiques et théoriques.

L'application doit comporter :

- AFFI (attestation de fin de formation initiale) pour les AAC et CS (*)
- AIPC (attestation d'inscription au permis de conduire)

Durant la formation il est indispensable de travailler et valider les 4 compétences et sous compétences.

Il vous permet de suivre votre formation grâce aux commentaires des moniteurs ainsi que les schémas mis à disposition et les 99 vérifications intérieures et extérieures.

Durant votre conduite accompagnée ou supervisée, l'application comprend un GPS.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum en Boite mécanique et 13 heures en boite auto avec un moniteur. Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai,

Au-delà des 5 ans, votre réussite au code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut respecter le délai de représentation minimum indiqué sur RDV Permis

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

Depuis Juillet 2023, les places d'examen sont gérés par l'auto école via le site internet rdv permis.

Le lieu et la date d'examen sont définis en fonction des disponibilités du service de la sécurité routière et les ETP (Equivalent temps plein) des formateurs.

5. Comment se déroule l'examen ?

Permis B

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- un freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre expert.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

La notation à l'examen pratique

- **Permis B**

Le candidat devra obtenir au minimum 20 points sur 31 points, pour réussir son examen.
BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES.

Cependant certains points sont très facile à obtenir :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 à 2 points
- les vérifications intérieures et extérieures et premiers secours 0 à 3 points
- Courtoisie au volant 1 point
- La conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus.

Ce qui fait déjà 7 points sur 20.


Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome ainsi qu'une manœuvre.

Cependant, il est possible d'avoir une ou plusieurs fautes éliminatoires avec les compétences suivantes :

- Connaitre et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité

(* AAC apprentissage à la conduite accompagnée / CS conduite supervisée

Ci-dessous la grille d'évaluation

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)		
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Date : 06/08/2015	Candidat
	L'expert(e) : MOUSTAKIR	Nom : MULLER
	Codes spécifiques : 01	Prénom(s) : THEO FRANCOIS
		NEPH : 130668200806
		Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque				
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Connaître et maîtriser son véhicule										
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Effectuer des vérifications du véhicule										
Connaître et utiliser les commandes										
Appréhender la route										
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Adapter son allure aux circonstances										
Appliquer la réglementation										
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Partager la chaussée									0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité										
Sous-totaux			1	10	9	0,5	0,5	1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			0							
Courtoisie			0							
Total général					22					

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical